
La sécurité au Centre de Plein Air Jeunesse Heureuse

Les agréments	P
Les contrôles légaux	P
Les organes de sécurité	P
L'entretien sécurité	P
Formation du personnel	P
La sécurité au quotidien	P
La restauration	P
La santé	P
Le contrat d'assurance	P
Annexe	

La sécurité au Centre de Plein Air Jeunesse Heureuse

I. Les agréments

L'Association Jeunesse Heureuse est une association régie par la loi de 1901 1908

Le Centre de Plein Air est agréé:

Type d'agrément	OUI	NON	Numéro d'agrément	Obtenu le
Jeunesse et Sports	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	672550001	03/05/2007
Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commission de conformité de l'inspection académique	12 /10/2004
Agrément Tourisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
DDASS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	67255500	17/11/2004
Autre (<i>Veillez préciser</i>) Education Populaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	67-115	21/03/2000
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

2. Les contrôles légaux

La commission de sécurité

Le bâtiment principal Centre de Plein Air Jeunesse Heureuse **67220 LALAYE** est classé de type **RNO 4^{ème} catégorie**, susceptible de recevoir un effectif total de 113 personnes.

La police du bâtiment de la ville de Selestat/Erstein, sous ordre de la préfecture, sous-préfecture a procédé le **19/05/2006** à la visite des bâtiments. Elle a effectué différents essais : éclairage de sécurité, détection incendie, désenfumage etc... et visité l'établissement. Elle a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Contrôles par les bureaux agréés :

Les installations suivantes sont contrôlées :

Installation	Société de contrôle	périodicité
Electricité	socotec	1 fois par an

Détection incendie (extincteurs, RIA, trappe de désenfumage..)	Siemens/socotec	1 fois par an
Ascenseurs, monte-charge, élévateur pour handicapés	ams	4 fois par an
Equipement Gaz (cuisine, lingerie/raccordement/citerne)		fois par an
Equipement de chauffage	metz	1 fois par an
Portail d'accès		fois par an
Aires de jeux extérieur/équipements sportifs	satd	1 fois par an
Réservoir d'eau / station d'épuration	sadt	4 fois par an

Conformément à la loi française, un registre sécurité est tenu à jour et consultable sur simple demande au centre de plein air Jeunesse Heureuse.

3. Les organes de sécurité

Détection incendie

Les bâtiments Centre de Plein Air sont dotés d'une détection incendie D.I. Elle est opérationnelle à partir de détecteurs :

- boîtiers rouges bris de glace
- des détecteurs ioniques de fumée fixés au plafond
- Blocs de report d'alarme

Les issues de secours sont équipées d'un dispositif de verrouillage à ventouses électromagnétiques.

Blocs secours :

Les différentes issues de secours sont balisées par les blocs de sécurité reliés à une source d'énergie autonome.

Appels d'urgence :

Les chambres adaptées pour les personnes handicapées sont équipées d'un téléphone relié 24h/24 à l'accueil
Des téléphones sont disponibles à chaque étage.

Vidéo surveillance :

Des points sensibles sont contrôlés par caméras reliées à une vidéo surveillance avec deux écrans à la réception.

4. L'entretien sécurité

Les contrats d'entretien :

Pour assurer la bonne maintenance des installations, L'Association a souscrit différents contrats d'entretien auprès de sociétés spécialisées :

- ascenseurs : ams

- détection incendie : siemens
- extincteurs, RIA, trappe de désenfumage: ringenwald, siemens
- installation téléphonique : France Telecom
- chauffage, ramonage : georg
- hygiène et désinsectisation :
- dégraissage des réseaux d'extraction : générale des eaux
- Equipement gaz (cuisine et lingerie)

Entretien technique

Le Centre de Plein Air est doté d'un service entretien technique composé de 1 personnes. Un ou plusieurs membres du service sont présents au du au . Hors du temps de présence physique, la présence d'un responsable est assurée.

Entretien ménage

L'entretien des chambres, des sanitaires et des parties communes est assuré chaque jour par une équipe de 2 personnes.

5. Formation du personnel

Consignes de sécurité

Un document « consignes de sécurité » comprenant : les principes de prévention, les mesures de prévention, l'organisation de la sécurité au Centre de Plein Air est présenté et diffusé à l'ensemble du personnel.

L'information sur la sécurité est organisé au niveau de chaque service. Des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement.

Pour le personnel en charge de l'accueil, plus concerné par ces questions, il est organisé des essais de détection incendie.

Rappels de formation :

Des séances de rappel de la sécurité sont annuellement organisées par le responsable technique, en particulier pour le personnel d'accueil.

Elles concernent :

- Les alarmes
- Les visites indésirables
- Le cas d'un hôte blessé
- Le cas d'un hôte malade
- L'appel des pompiers
- L'appel de services médicaux les plus proches (SOS médecins ou l'hôpital).

6. La sécurité au quotidien

L'accueil

A l'arrivée, chaque groupe est accueilli avec une présentation :

- des services du Centre de Plein Air
- des règles de bonne conduite (interdiction de visite dans les chambres par des personnes non logées au Centre de Plein Air, interdiction d'introduire des boissons alcoolisées, interdiction de fumer dans les locaux d'hébergement etc...)
- des règles de sécurité.

Permanence et alerte

Horaires	Nb de responsables	Nb de personnel d'accueil ou veilleur	Nb de techniciens
De à			
De à			
De à			
De à			
De à			
De à			
De à			
De à			

Le veilleur de nuit

Ses missions :

- filtrer les entrées et interdire l'entrée des personnes non logées au Centre de Plein Air à l'exception de celles utilisant le restaurant ou les salles de conférence.
- Surveiller les abords du Centre de Plein Air
- Faire des rondes de sécurité dans tout le Centre de Plein Air à intervalles réguliers
- Intervenir en cas d'appel ou de sollicitation d'un client.

Le veilleur de nuit n'est pas autorisé à entrer seul dans une chambre.

La fermeture

Pour rentrer après 22h, une identification des personnes sera demandée.

Le centre est fermé de 22h à 7h du matin.

7. La restauration et l'hygiène alimentaire

Contrôles microbiologiques

A chaque repas, il est effectué des prélèvements de chaque plat (entrée-plat-dessert) qui sont conservés une semaine, pour effectuer en cas de nécessité, une analyse microbiologique.

La société lbe effectue tous les mois à partir de prélèvements aléatoires sur les denrées et ustensiles des analyses complètes.

Contrôle des services vétérinaires

Les services vétérinaires du Bas-Rhin ont visité l'ensemble des locaux et équipement du Centre de Plein Air en date du 04/08/2004, ils ont noté que la maintenance des locaux et du matériel était très satisfaisante et que les procédures d'auto-contrôles étaient instituées.

Les normes HACCP sont appliquées au Centre de Plein Air

8. Santé

Médecins

Le Centre de Plein Air, fait appel en cas de besoins aux services du docteur Lascools

Hôpitaux

L'hôpital est proche du Centre de Plein Air est l'hôpital public : de Selestat.

9. Contrat d'assurance

Le Centre de Plein Air est assuré par la société Generali sous le n° de sociétaire :

Le contrat garantit : notre responsabilité civile dans le cadre de notre association.

Les personnes qui participent aux activités de l'association bénéficient, y compris sur les trajets au lieu d'activité, de l'indemnisation des dommages corporels (hors pré et post acheminement jusqu'au lieu de séjour).

Pour les autres cas de figure, le contrat d'assurance individuel de chaque utilisateur du centre pourra être sollicité.

10. Divers

Une convention de séjour est envoyée à chaque responsable de groupe à la signature du contrat. Elle pourra préciser d'autres aspects des règles de sécurité.

L'Association Jeunesse Heureuse est membre d'Accueil Jeunes Alsace et à ce titre signataire d'une charte de qualité. Cette dernière définit plusieurs aspects de règles sécuritaires.

Bien que conforme à la réalité au moment de la publication, les informations contenues dans ce document ne sauraient se substituer aux dispositions contractuelles.

Pièces à annexer :

Dernier avis de sécurité incendie

Copie des agréments

Copie du contrat passé avec la société de contrôle alimentaire.